

- **Décide la création** de la voie libellée et les numéros de voirie suivants :

- **Chemin de la Gaucherie aux Dames**
- Numéros : 213, 57, 208, 59

- **Décide de modifier** l'adresse des lieux-dits existants par cette nouvelle voie et numérotation comme indiqué ci-dessous, et conformes à la cartographie jointe en annexe.

<u>Ancienne VOIE</u>	<u>Nouveau N°</u>	<u>Nouvelle VOIE</u>
LIEU DIT LA GAUCHERIE	213	Chemin de la Gaucherie aux Dames
LIEU DIT LA GAUCHERIE	57	Chemin de la Gaucherie aux Dames
LIEU DIT LA GAUCHERIE	208	Chemin de la Gaucherie aux Dames
LIEU DIT LA GAUCHERIE	59	Chemin de la Gaucherie aux Dames

